



CENTRE L'AVANCÉE
SOINS MÉDICAUX &
RÉADAPTATION ADDICTOLOGIQUE
association hospitalière de Bretagne



votre guide
pratique d'information

www.ahbretagne.com

Le Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation Addictologique (CSMRA) "L'Avancée" de Saint-Brieuc a ouvert ses portes en janvier 1995.

D'une capacité de 29 lits en hospitalisation complète, 10 places d'hospitalisation de jour et 1 place de nuit, le Centre accueille des hommes et des femmes pour une durée de séjour de 8 semaines, modulables selon votre projet personnalisé.

"L'Avancée" est un lieu de soins permettant de consolider et maintenir votre abstinence. Il permet d'accéder à un mieux-être physique et psychique. C'est une étape vers la réinsertion sociale et le retour à l'autonomie.

Documents nécessaires pour une bonne prise en soins :

- Votre carte vitale et l'attestation de Sécurité Sociale
- Votre carte de mutuelle en cours de validité, si vous en avez une
- Votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Dans le cas d'un transfert, un bulletin de situation détaillé délivré par l'établissement de provenance
- Ordonnances et traitements pour trois jours

bienvenue !



Les séjours sont prescrits par un médecin relevant d'un établissement de soins, centre hospitalier, Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou par un médecin libéral.

Nous vous demandons de compléter un dossier d'admission que vous pouvez vous procurer auprès de l'établissement ou sur le site internet : www.ahbretagne.com.

Frais de séjour

Le prix de journée forfaitaire

- Si vous bénéficiez d'une couverture sociale, votre organisme de sécurité sociale prend en charge 80 % du prix de journée. les 20 % restants (ticket modérateur) sont à votre charge ou assurés par votre mutuelle ou CMU.
- Si vous relevez d'une Affection Longue Durée (ALD) en lien avec votre hospitalisation, vous êtes pris en charge à 100 % dès votre entrée. Dans tous les cas, à partir de la 3^{ème} journée d'hospitalisation, l'organisme de sécurité sociale prend en charge la totalité du prix de journée.
- Si vous êtes inscrit en longue maladie ou en invalidité, votre prise en charge est totale pour le prix de journée forfaitaire.

Le forfait journalier

Le forfait journalier est dû dans tous les cas, lors d'une hospitalisation complète. Il peut être réglé par votre mutuelle. Cependant, la durée de prise en charge varie selon les contrats de mutuelle. Il est payable mensuellement.

La CMU complémentaire

Si vous ne disposez pas de ressources suffisantes, vous pouvez éventuellement prétendre à la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire pour la prise en charge du ticket modérateur et du forfait journalier.

Le règlement des frais

Une facture vous est adressée pour la partie des frais d'hospitalisation restant à votre charge. Votre règlement devra être effectué à l'ordre de l'Association Hospitalière de Bretagne.

Horaires de visite

Du lundi au vendredi de 16h30 à 19h et les week-ends et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 19h

Durant votre séjour, vous serez accompagné par une équipe pluriprofessionnelle.

Hospitalisation complète :

- Responsable d'établissement
- Responsable médical
- Médecin généraliste
- Secrétaires
- Infirmier(e)s
- Psychologues
- Assistante sociale
- Ergothérapeutes
- Psychomotricienne
- Animateur
- Agents des services logistiques

Hospitalisation de jour :

- Médecin addictologue
- Secrétaire
- Infirmiers
- Psychologue
- Assistante sociale
- Ergothérapeute
- Psychomotricienne
- Animateur d'Activités Physiques Adaptées
- Agents des services logistiques





Le contrat d'engagement aux soins

Lors de votre admission, vous signez un contrat d'engagement aux soins. C'est un engagement réciproque qui reste votre référence durant votre séjour. Par ce document, vous vous engagez après avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du séjour, à respecter toutes les dispositions suivantes :

- Absence de consommation de boissons alcoolisées et de drogues (cannabis, héroïne, cocaïne, etc.) et de médicament hors traitements.
- Participation obligatoire et régulière aux soins et activités prescrits au cours du séjour.
- Respect des règles de fonctionnement de l'établissement.
- Respect de la procédure spécifique prévue en cas de consommation constatée durant le temps de soins "toute introduction d'alcool ou de produits illicites dans l'enceinte de l'établissement conduit à une fin de séjour" (extrait des règles de fonctionnement).
- Participation personnelle à la vie de groupe et respect d'autrui dans le cadre de la vie en collectivité.
- Obligation de participer à 4 réunions minimum de mouvements d'entraide durant le séjour.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces dispositions peut conduire les responsables de l'établissement à interrompre votre séjour.

Durant votre présence à "L'Avancée", l'ensemble des personnels s'efforce de rendre votre séjour le plus agréable possible. Pour votre part, nous vous demandons de respecter la tranquillité des lieux.

Nous vous informons que l'équipe applique toutes les dispositions relatives à la prise en charge de la douleur.

Les chambres

Toutes les chambres sont dotées d'une salle d'eau. Une clé vous est attribuée. pensez à vous munir d'un nécessaire de toilette et d'un réveil.

Si vous ne souhaitez pas de chambre individuelle, merci de le signaler au service.

Les repas

Le petit déjeuner est servi à 8h, le déjeuner à 12h et le dîner à 19h. Des repas pour votre famille peuvent être proposés durant les week-ends et jours fériés, moyennant une participation financière. Pour ce faire, merci de prévenir un membre du personnel 72h auparavant.

Le linge

L'établissement fournit le linge hôtelier. La dotation en linge personnel et son entretien sont à votre charge. Pour l'entretien de votre linge, vous disposez de laveries automatiques en ville. Pensez à apporter des vêtements de sports (chaussures, survêtement, maillot de bain).

Le courrier

Le courrier arrivé est remis lors du déjeuner. Pour l'expédition de vos correspondances, vous bénéficiez de la proximité du centre postal.

Le téléphone

L'usage du téléphone port-



ble est strictement interdit pendant les activités, les repas et lors des rendez-vous.

La télévision

Les salons sont équipés de téléviseurs.

Les sorties

Elles sont possibles suivant les conditions stipulées dans les règles de fonctionnement.

Parking

Des places sur le parking du centre sont disponibles. le parking est non surveillé.



Activités

Vous bénéficiez d'un accès libre aux vélos d'intérieur, jeux de société, tennis de table. D'autre part, un exemplaire des quotidiens locaux est mis gracieusement à votre disposition à la cafétéria.

Associations, bénévoles

Au sein du Centre, l'association "La Fenêtre Ouverte" se donne pour principal objectif d'améliorer les conditions générales de votre séjour et de faciliter votre réintégration sociale. Elle intervient également dans l'achat de matériel divers utilisés à l'occasion des activités réalisées sur place.

Des associations néphalistes d'entraide et de soutien interviennent également à "L'Avancée", le lundi de 20h à 21h30. Il vous est aussi possible de vous rendre aux réunions qu'elles organisent à St-Brieuc. La liste des associations est affichée à la cafétéria.

Cafétéria

Deux distributeurs de boissons sont installés à la cafétéria. Un cocktail sans alcool est offert à tous, chaque vendredi midi.

Animaux familiers

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux familiers ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'établissement.

Dépôts d'argent et de valeurs

Il vous est conseillé de ne conserver ni argent, ni objets précieux, ni bijoux. Vous pouvez les déposer auprès de l'infirmier de "L'Avancée". L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vos objets personnels.

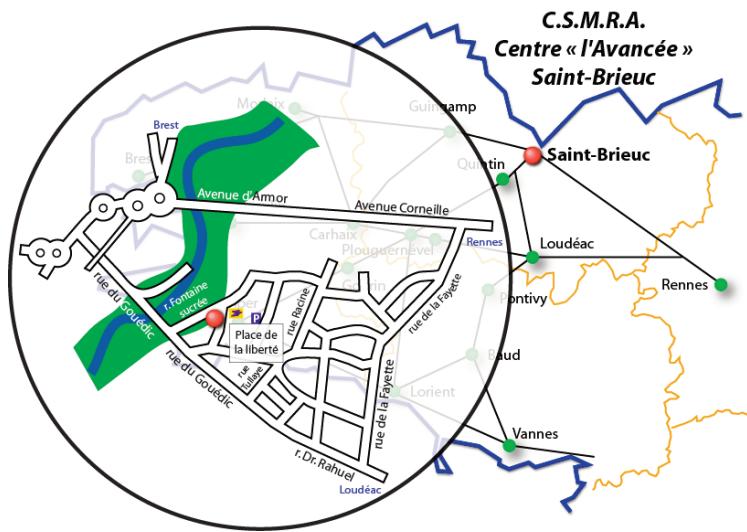
Hébergement des proches

Le Centre "L'Avancée" ne dispose pas d'hébergement pour les proches en interne. Pour vous loger dans les environs, renseignez-vous en mairie et auprès de l'office du tourisme :

Mairie de Saint-Brieuc
1 place Général De Gaulle
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 62 54 00

Office du tourisme
7 rue St Guéno
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 32 50

accès





CENTRE L'AVANCÉE
SOINS MÉDICAUX &
RÉADAPTATION ADDICTOLOGIQUE
association hospitalière de Bretagne



AHB Service Communication - Juillet 2023 - M2-SH169

Tél. : 02 96 68 03 64

Tél. Hôpital de Jour : 02 96 68 94 88

Place de la Liberté - 22000 SAINT-BRIEUC

www.ahbretagne.com

